



**DELIBERATION N° 22/183 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION « ACTIVITÉS ET PROGRAMMATION
PÉDAGOGIQUE 2023-2025 DE A CASA DI E SCENZE DE BASTIA »**

**CHÌ APPROVA A CUNVINZIONE « ATTIVITÀ È PRUGRAMMAZIONE
PEDAGOGICA 2023-2025 DI A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, la Commission Permanente, convoquée le 6 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Jean BIANCUCCI
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre, IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la convention cadre CST2I 2019/2022 « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 22/149 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2022 approuvant le Budget Supplémentaire 2022 de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/128 CP de la Commission Permanente du 2 octobre 2020 approuvant le projet de convention « activités et programmation pédagogique A casa di e Scenze de la ville de Bastia pour la période 2020-2022 »,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire « Ville de Bastia » en date du 19 novembre 2022 relative aux « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze »,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation de 497 920 € au profit de la ville de Bastia pour les « activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » chapitre 932, article 657348, fonction 23, programme 4119.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2022

PROGRAMME : 4119 – « Diffusion CST2I » - Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE : 855 126,73 €

« Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » Ville de Bastia :

MONTANT AFFECTE : 497 920,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 357 206,73 €

ARTICLE 4 :

APPROUVE le projet de convention « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » telle qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et mettre en œuvre la convention « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia ».

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (conventions attributives de subvention, convention d'applications, avenants, arrêtés...) relatives à la mise en œuvre du projet « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia ».

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 14 décembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTIVITÀ È PRUGRAMMAZIONE PEDAGOGICA 2023-2025
DI A CASA DI E SCENZE DI BASTIA**

**ACTIVITÉS ET PROGRAMMATION PÉDAGOGIQUE 2023-
2025 DE A CASA DI E SCENZE DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017.

Ce document, qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont également définies dans la convention cadre CST2I 2019-2022 qui vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Pour ce faire, la convention cadre CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse, fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs axes dont celui d'encourager la création d'espaces dédiés à la diffusion de la culture scientifique. Ces centres de ressources scientifiques devraient être idéalement un lieu de partage et de rencontre afin de rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage intellectuel, la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises que de l'innovation.

L'objectif est ainsi de rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Voilà pourquoi, la Collectivité de Corse souhaite mobiliser une nouvelle fois, ses crédits dédiés à la diffusion des savoirs et de la CST2I au bénéfice de la Ville de Bastia à hauteur de 497 920 € au titre du soutien de l'activité et de la programmation pédagogique de la maison des sciences, « A Casa di e Scienze di Bastia », pour la période 2023-2025.

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I » - Fonctionnement » programme du Budget

primitif 2022.

1° « A Casa di e Scienze di Bastia »

Dans le cadre de la restructuration urbaine des quartiers Sud de Bastia, la Ville de Bastia a réalisé une « Maison des Sciences » dont l'inauguration s'est déroulée le 15 février 2020.

A casa di e scienze est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

Investie pleinement dans la candidature de la Ville de Bastia pour le label « Capital Européenne de la Culture », A Casa di e Scienze imagine des actions ouvertes vers l'Europe et la Méditerranée et se positionne pour l'organisation d'évènements d'envergure nationale.

Ainsi, d'une superficie totale de 460 m², « A casa di e scienze » est destinée à accueillir à la fois des scolaires sur des projets scientifiques, des habitants du quartier pour des activités thématiques et le grand public au travers d'expositions ou encore de conférences.

Le bâtiment est constitué des espaces principaux suivants :

- une salle de 80 m² dédiée aux expositions temporaires (60 m²) et à l'accueil (20 m²),
- une salle de 183 m² dédiée aux expositions semi-permanentes,
- un auditorium de 54 places assises d'une surface de 116 m² composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public,
- un back-office d'une surface de 83 m² (stockage, local technique et bureaux).

Actuellement, A Casa di e Scienze, suscite de plus en plus d'intérêt auprès de ses publics.

La diversification des activités, l'accueil d'évènements partenaires et enfin le renouvellement de ses expositions permettent une fidélisation et la captation de nouveaux publics :

À ce jour, 4 expositions ont été réalisées :

- 1) « Les nouvelles technologies au service de l'homme et de la nature » inaugurée en février 2020 et clôturée en octobre 2021,
- 2) « Dante, témoin éclairé de la science au Moyen-Âge » inaugurée en juin 2021 et clôturée en octobre 2021,
- 3) « Le biomimétisme et la mer » inaugurée en novembre 2021 et clôturée en juillet 2022.
- 4) Concernant la fréquentation des expositions pour l'année 2021, le nombre d'entrées est de 323.
- 5) « Explore mars » inaugurée en septembre 2022 et qui prendra fin en juin 2023.

Différentes actions se sont déroulées sous diverses formes : organisation de conférences, de visites de l'exposition, proposition d'activités scientifiques, de projets innovants et de création de contenus scientifiques.

Quelques chiffres en 2021.

- Fréquentations ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) : 126 entrées
- Fréquentations des événements partenaires : 339 entrées
- Fréquentations de l'auditorium : 356 entrées
- Fréquentations des ateliers proposés au grand public en période et hors période scolaire de mai à décembre : 428 entrées
- Fréquentations garçons/filles des ateliers : 68 % garçons / 32 % filles
- Fréquentations des conférences « Le grand expert » : 99 entrées
- Fréquentations « Innovascience » : 56 entrées
- Fréquentations « Cinescienze » : 58 entrées
- Fréquentations planétarium grand public juin 2021 : 108 entrées
- Fréquentations scolaires juin 2021 : 490 entrées
- Fréquentations « Fête de la science » : 508 entrées

Ainsi, A Casa di e Scenze souhaite aujourd'hui poursuivre le développement de sa structure (cf. annexe 1 - lettre d'intention), en étoffant sa programmation d'activités, en proposant des expositions éclairantes sur des sujets de société et en collaborant à l'organisation d'événements de Culture Scientifique, Technique et Industrielle d'ampleur nationale, voire internationale. L'objectif est ainsi de faire connaître A Casa di e Scenze, comme un lieu incontournable en Corse, de la science et de l'innovation au service de l'Homme et de la Nature.

Le programme d'activités proposé par A Casa di e Scenze pour 2023/2025 est défini sur 4 axes (cf. annexe 2 - Programme d'activités 2023-2025) :

1. Les expositions :

- Septembre 2023 - juin 2024 : « Météorites : entre Ciel et Terre »,
- Septembre 2024 - juin 2025 : une grande exposition sur l'eau et le changement climatique,
- Septembre 2025 - juin 2026 : déclinaison de la thématique de l'année précédente.

2. Les ateliers et les activités pour les enfants ou les adultes & familles :

Jusqu'à présent, A Casa di e Scenze construit son programme d'activités en s'appuyant sur la thématique de l'exposition. Deux programmes sont édités pour la période scolaire de septembre à juin :

- Un programme de septembre à juin,
- Un programme de janvier à juin.

3. Les événements et collaborations :

- L'organisation d'événements :

- L'accueil d'évènements partenaires : Bastia Ville digitale, festival de la BD, festival des Arts Sonores,
- L'organisation d'actions dans le cadre d'évènements : Fête de la science, Festa di e lingua, festival InScience,
- L'organisation d'évènements scientifiques : Un espace dans ma ville (CNES), le congrès national de l'AMCSTI en juin 2023, le festival du film scientifique en prévision pour 2024.

- La mise en place d'actions partenariales :

- L'organisation de rencontres / débats / échanges avec des scientifiques et l'organisation de « Business Game », en collaboration avec A Prova,
- La mise en place de « science actualités », en collaboration avec Universcience,
- Des visites guidées pour des publics spécifiques et la mise en place de parcours culturel entre la médiathèque, le centre culturel l'Alb'oru, A Casa di e Scenze et le musée de Bastia, en collaboration avec les autres services municipaux.

4. La location et le prêt de l'Auditorium :

De plus en plus de structures sollicitent la mise à disposition, gratuite ou payante, de l'auditorium pour divers projets. La mise à disposition de cet espace peut être donc consentie à titre gratuit pour des partenaires ou à titre payant pour un forfait à la journée ou à la demi-journée.

L'objectif est de faire connaître la structure et les activités qui y sont proposées.

2° Une convention d'objectifs et de moyens 2023-2025

Afin de définir les modalités d'intervention et de collaboration entre les différents partenaires, une convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 (cf. annexe 3 - Projet de convention 2023-2025 « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia »), précisera les engagements de la Collectivité de Corse et de la ville de Bastia.

Lors de la précédente convention, n° CONV-20-DEER-08, l'Etat (la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse) était signataire toutefois compte-tenu du fait que ce dernier n'interviendra pas financièrement pour la période 2023-2025, cette nouvelle convention sera bipartite.

Cependant, conformément à la convention cadre tripartite CST2I 20219-2022, en tant que partenaire, l'État sera partenaire du projet « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » et sera convié aux divers COPIL.

De plus, une convention devrait être établie entre la Ville de Bastia et le Rectorat pour la mise à disposition de « A casa di e Scenze » d'enseignants qui interviendraient dans le cadre de l'organisation et de l'accueil du public scolaire et suivant des missions définies dans leurs lettres de mission respectives.

Enfin, la convention d'objectifs et de moyens prévoit donc la mise en œuvre d'un comité de pilotage qui devra permettre tant le dialogue stratégique et scientifique, que le dialogue de gestion.

Ce comité de pilotage permettra de faire régulièrement un état des lieux sur l'avancement des programmes ainsi que sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires.

Ce comité de pilotage, présidé par le Maire de la ville de Bastia, ou son représentant, sera constitué par deux comités techniques, à savoir :

-Un comité partenarial, qui sera composé notamment des institutions suivantes :

- La Collectivité de Corse et ses services,
- Le Rectorat et ses services,
- L'Etat et ses services,
- La ville de Bastia et ses services.

-Un comité scientifique, qui sera composé notamment des institutions et organismes suivants :

- L'Université de Corse et ses différents laboratoires de Recherche,
- L'INRA de Corse,
- La plateforme Corsic'Agropôle,
- La STARESO,
- L'IFREMER,
- Le BRGM,
- (...)

L'objectif est bien celui de créer une véritable transversalité entre le grand public et plus précisément les populations des quartiers et le monde scolaire et mutualiser les compétences et outils développés au sein de « A Casa di e Scenze di Bastia » au service du plus grand nombre.

Le financement de l'activité et de la programmation pédagogique « A Casa di e Scenze di Bastia » est estimé aujourd'hui à **497 920 €** conformément au budget prévisionnel annexé à la convention (cf. annexe 4 - Budget prévisionnel « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia »).

Les crédits nécessaires sont inscrits au titre du programme 4119 - « Diffusion CST2I » - Fonctionnement sur la période 2020-2022.

Ainsi, je vous prie au vu des éléments transmis,

- D'approuver le présent rapport « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia »,

- D'affecter au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I - AE Fonctionnement » de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget Primitif 2022 au profit de la ville de Bastia, un montant de 497 920 €,

- D'approuver le projet de convention « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia »,

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer et mettre en œuvre la convention « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Cartulare seguitatu da / Dossier suivi par :
Bertrand THIBAUT
Tél : 06 20 37 43 35
Mail : bthibault@bastia.corsica
Réf :

Bastia, le 19 novembre 2022

Le Maire
À
**Monsieur le Président du Conseil Exécutif
Collectivité de Corse**
Direction de l'Enseignement supérieur et de la
recherche
Service de la Culture Scientifique et de la
Diffusion des Savoirs

Ogettu /Objet : Demande de financement pour A Casa di e Scienze pour la période de 2023 à 2025

In appicciu/PJ : *Descriptif, programmes d'activités et plan de financement pour la période.*

Monsieur le Président,

Ouverte en février 2020, A Casa di e Scienze aura bientôt 3 ans de fonctionnement. Malgré les fermetures liées à la crise sanitaire du COVID-19, A Casa di e Scienze a toujours proposé une offre de culture scientifique ambitieuse suscitant un vif intérêt de la part du public et des différents partenaires qu'elle a su associer.

C'est avec le soutien de la Collectivité de Corse, engagée à nos côtés sur la période 2020 à 2022, que A Casa di e Scienze a progressivement développé une programmation d'activités et d'expositions scientifiques de qualité fédérant un nombre croissant de visiteurs et d'établissements scolaires de toute la Corse.

Notre volonté aujourd'hui est de poursuivre le développement de la structure, en étoffant notre programmation d'activités, en proposant des expositions éclairantes sur des sujets de société et en collaborant à l'organisation d'événements de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) d'ampleur nationale, voire internationale. L'objectif est ainsi de faire connaître A Casa di e Scienze, comme un lieu incontournable en Corse, de la science et de l'innovation au service de l'Homme et de la Nature.

Aussi, pour soutenir cette ambition, poursuivre notre collaboration et éviter de rompre la continuité avec l'actuelle convention, nous sollicitons le soutien de la Collectivité pour la période de janvier 2023 à décembre 2025.

Le montant total de notre budget prévisionnel pour cette période s'élève à **1 077 400€**.
La participation partenariale financière régionale que nous sollicitons est à hauteur de 46,2% pour un montant de 497 920€.

Vous trouverez ci-joint un programme prévisionnel de nos activités, le plan de financement détaillé et le résumé budgétaire de A casa di e Scenze sur la période de 2023 à 2025.

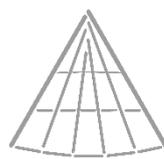
Les services de la Ville de Bastia se tiennent à votre disposition pour toute précision concernant cette demande de financement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Sìntimi scelti,

Le Maire,

Pierre SAVELLI



PROGRAMME D'ACTIVITES

2023 - 2025

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	3
1. UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	3
II. LE BATIMENT	3
III. LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES	4
IV. MODE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	4
1. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA CDS	4
2. COMITE PARTENARIAL.....	4
V. LE PROGRAMME D'ACTIVITES	4
1. LES EXPOSITIONS	4
1) <i>Rythme des expositions</i>	5
2) <i>Financement et mode d'accueil des expositions</i>	5
3) <i>Le choix des thématiques</i>	5
2. LES ATELIERS ET ACTIVITES.....	6
3. LES EVENEMENTS ET COLLABORATIONS	6
4. LOCATION ET PRET DE L'AUDITORIUM	7
VI. LES HORAIRES D'OUVERTURE ET LA POLITIQUE TARIFAIRE.....	7
1. LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CDS	7
2. LA POLITIQUE TARIFAIRE.....	8
VII. LA COMMUNICATION	9
VIII. LES RESSOURCES HUMAINES.....	9
IX. BUDGET D'A CASA DI E SCENZE.....	10
1. RECAPITULATIF SUR TROIS ANS : 2023 - 2025.....	10

I. CONTEXTE

Après 3 années d'existence, entrecoupées par des fermetures liées au COVID-19, A Casa di e Scenze poursuit son développement en élaborant pour la période 2023-2025 un programme d'activités ambitieux en lien avec la société et les défis de demain.

Implantée au cœur des quartiers prioritaires de la Ville de Bastia, A Casa di e Scenze a engagé depuis son ouverture une collaboration étroite avec les structures associatives des quartiers et d'autres acteurs de terrain, afin d'attirer les populations proches. Ce travail qui a d'ores et déjà trouvé un écho favorable auprès de ce public de proximité, sera pour la prochaine période au cœur de ses actions et de celles qui seront menées avec ses partenaires.

Investie pleinement dans la candidature de la Ville de Bastia pour le label « Capital Européenne de la Culture », A Casa di e Scenze imagine des actions ouvertes vers l'Europe et la Méditerranée et se positionne pour l'organisation d'événements d'envergure nationale.

1. Un développement territorial

Depuis son ouverture en février 2020, A Casa di e Scenze s'est efforcée de se positionner comme une structure à vocation régionale. Des collaborations ont été engagées dans cette démarche avec des structures associatives de toute la Corse pour enrichir le programme d'activités et attirer un large public.

A Casa di e Scenze accueille régulièrement de nombreuses manifestations de toute la région sur diverses thématiques (santé, numérique, environnement...). Elle est de plus en plus sollicitée pour l'organisation de séminaires, conférences ou rencontres qui permettent de faire connaître la structure à un public professionnel du territoire et au niveau national.

Elle poursuivra le développement de sa communication sur les réseaux sociaux et auprès des médias insulaires, pour accroître sa notoriété au niveau régional.

II. LE BATIMENT

La capacité d'accueil totale d'A Casa di e Scenze est de **180 personnes pour une surface d'environ 500 m² dont environ 380 m² dédiés au public.**

Pour rappel, le bâtiment est composé de la manière suivante :

- Une grande salle d'exposition (en comptant la serre et l'accueil) de 260 m² dédiée aux expositions
- Un auditorium de 54 places assises d'une surface de 116 m², composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public...
- Un back-office d'une surface de 83 m² (stockage, local technique et bureau)

Pour la prochaine période 2023-2025, un local de stockage sous le bâtiment sera finalisé et équipé. Il permettra de stocker du matériel non-sensible et certains éléments d'exposition.

L'espace repos (dans le back-office) a été transformé pour pouvoir accueillir le « Science Crew », le club science d'A Casa di e Scenze pour les adolescents. L'idée est que ces jeunes prennent possession de cet espace et se sentent un peu comme à la « maison ». Favorisant ainsi l'esprit de communauté et

l'adhésion d'autres jeunes par répercussion. Ce nouvel espace sera totalement équipé (tablettes, chrome cast, TV...) et finalisé en 2023.

A Casa di e Scenze souhaite également, durant les trois prochaines années, redéfinir son espace d'accueil et sa billetterie. Ainsi seront programmés des travaux d'aménagement d'une nouvelle banque d'accueil sécurisant la billetterie et permettant dans le même temps d'élargir l'espace intérieur d'exposition.

III. LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Depuis son ouverture, A Casa di e Scenze s'est équipée en matériel technique et numérique divers. En 2023, elle commencera à renouveler son parc de matériel le plus obsolète, si le besoin s'en fait ressentir. Au-delà de ce renouvellement, A Casa di e Scenze continuera de s'équiper en matériel spécifique nécessaire à la scénographie de ses expositions et à l'animation des ateliers scientifiques.

IV. MODE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

1. Gestion administrative et financière de la CDS

A Casa di e Scenze est gérée en régie directe à autonomie financière et personnalité morale. Ce mode de gestion permet :

- Une grande souplesse et une maîtrise communale
- Une autonomie de fonctionnement et d'identification budgétaire
- Une capacité à commercialiser

2. Comité partenarial

Le comité partenarial est composé des institutions suivantes :

- Collectivité de Corse
- Rectorat de la Corse
- Mairie de Bastia

Chaque année, il est prévu au moins 4 réunions du comité partenarial permettant d'orienter et d'évaluer les actions menées par A Casa di e Scenze et accompagner son développement

V. LE PROGRAMME D'ACTIVITES

1. Les expositions

A Casa di e Scenze a proposé depuis 2020, trois grandes expositions :

- Les nouvelles technologies aux services de l'Homme et de la Nature
- Exposition temporaire « Dante, témoin éclairé de la Science au Moyen âge »
- Le Biomimétisme et la Mer
- Explore Mars (visible jusqu'à juin 2023)

1) Rythme des expositions

Il a été fait le choix de proposer une exposition durant 9 mois, de septembre de l'année N à juin de l'année N+1. Ce rythme calé sur le calendrier scolaire, correspond parfaitement à l'activité du lieu et à celui des écoles et permet de préparer sereinement les expositions en année N+1, à savoir :

- Choix du sujet de l'exposition : juin à octobre de l'année N
- Préparation et fabrication de l'exposition : octobre à juin de l'année N et N+1
- Installation de l'exposition : juin à septembre de l'année N+1
- Inauguration de l'exposition : septembre de l'année N+1

Ce rythme sera donc conservé pour les trois prochaines années.

2) Financement et mode d'accueil des expositions

L'accueil d'expositions au sein de A Casa di e Scenze se fait de deux manières différentes :

- La location à un tiers : pour exemple, « Explore Mars » louée à la Cité de l'Espace de Toulouse
- La création de l'exposition : pour exemple, le « Biomimétisme et la Mer »

Le choix d'accueil est, et sera conditionné en fonction des provisions financières effectuées d'une année sur l'autre. Ainsi, A Casa di e Scenze louera une exposition en année N+1, en provisionnant en fonctionnement sur l'année N, et créera une exposition en année N+2, en provisionnant en investissement en année N+1.

3) Le choix des thématiques

Le choix des thématiques des expositions s'effectue avec le comité partenarial et en fonction des opportunités proposées par les partenaires de A Casa di e Scenze.

Il a été décidé de proposer tous les deux ans une grande exposition sur un sujet particulier et de décliner cette thématique l'année suivante en une exposition moins importante.

Pour les trois prochaines années :

- Septembre 2023 – juin 2024 : « Météorites : entre Ciel et Terre »
- Septembre 2024 – juin 2025 : Une grande exposition sur l'eau et le changement climatique
- Septembre 2025 – juin 2023 : déclinaison de la thématique de l'année précédente

Exposition « Météorites : entre Ciel et Terre » :

Cette exposition est prêtée sous forme dématérialisée par le Muséum National d'Histoire Naturel de Paris.

Résumé de l'exposition :

En présentant au public ces pierres extraterrestres, à la lumière des toutes dernières avancées scientifiques, l'exposition « Météorites, entre ciel et terre » convie le visiteur à un voyage dans l'espace et le temps.

D'abord sur Terre, autour des chutes de météorites, depuis les étoiles filantes jusqu'aux cratères d'impacts, et ce qu'elles évoquent dans l'imaginaire. Puis dans l'espace, aux origines du système solaire pour découvrir la provenance et la diversité des météorites. Enfin, dans le monde de la recherche, depuis l'analyse des météorites en laboratoire jusqu'à la recherche spatiale.

Avec une approche interactive et sensible, la scénographie propose un parcours immersif, ponctué par de nombreuses vitrines de météorites, de grandes projections spectaculaires et des dispositifs innovants, dans une ambiance poétique et contemporaine.

2. Les ateliers et activités

Comme cela a été fait jusqu'à présent, A Casa di e Scenze construit son programme d'activités en s'appuyant sur la thématique de l'exposition. Deux programmes sont édités pour la période scolaire de septembre à juin :

- Un programme de septembre à décembre
- Un programme de janvier à juin.

C'est grâce à son réseau de partenaires, composé d'associations, d'institutions et de privés, que A Casa di e Scenze propose chaque année un programme d'activités diversifié pour tous les publics.

Pour la prochaine programmation de 2023 à 2025 :

Activités pour les enfants :

- Des activités en lien avec la thématique de l'exposition pour les 8 à 14 ans : le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires.
- Science Crew « le club science » pour les ados (14 ans à 18 ans) : le mercredi après midi
- L'éveil scientifique pour les enfants de 3 à 6 ans : le samedi matin. La fréquence de cette activité, qui rencontre un vif succès auprès de la population, sera augmentée.
- Une adaptation des expositions pour les 0 à 3 ans est à l'étude pour permettre aux jeunes familles de pouvoir également profiter des contenus de l'exposition présentée.

Activités pour les adultes & familles :

- La projection de films documentaires sur la thématique de l'exposition : un samedi tous les deux mois à partir de 15h.
- Des conférences de grands experts : 4 à 5 fois durant la période d'exposition, le samedi à 15h.
- Samedi Science : découverte gratuite d'une structure de CSTI et ses activités. Le samedi de 14h à 16h30.
- Des journées portes ouvertes pour découvrir l'exposition gratuitement.

3. Les événements et collaborations

Pour la prochaine programmation de 2023 à 2025 :

L'organisation d'événements:

- Accueil d'événements partenaires : Bastia Ville digitale, le festival de la BD, Le festival des Arts Sonores (avec une partie « Arts et Sciences)...
- L'organisation d'actions dans le cadre d'événements : La Fête de la Science, La Festa di a lingua, Le festival InScience (Inserm)
- L'organisation d'événements scientifiques : Un espace dans ma ville (CNES), le congrès national de l'AMCSTI (juin 2023), le festival du film scientifique (en prévision pour 2024).

Congrès National de l'AMCSTI :

A Casa di e Scenze accueillera en juin 2023, du mercredi 21 ou vendredi 23 juin 2023, le congrès national de l'AMCSTI (Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle) à Bastia.

L'organisation du congrès national de l'AMCSTI à Bastia en juin 2023 permettra de renforcer :

- Le rayonnement de A Casa di e Scenze : grâce à l'organisation du congrès, A Casa di e Scenze occupera une nouvelle place dans ce réseau national d'acteurs de la CSTI et se positionnera comme structure référente en Corse en matière de CSTI. Elle agrégera ses partenaires autour de sa candidature pour promouvoir la culture du réseau, l'émergence de collaborations et les échanges de pratiques.
- La candidature de la Ville de Bastia pour devenir « Capitale européenne de la Culture » : l'organisation du congrès national 2023 de l'AMCSTI fait parfaitement écho à cette candidature et répond à l'ambition de la Ville de Bastia et de la Corse d'être le cœur battant de toutes les cultures, y compris celle de la Culture Scientifique.
- Des coopérations méditerranéennes autour de la CSTI, et notamment avec l'Italie, à travers le réseau Escite (The European network of science centres and museums) qui est membre de l'AMCSTI.

La mise en place d'actions partenariales :

- En collaboration avec A Prova : Organisation de rencontres/débats/échanges avec des scientifiques pour un public issu des quartiers prioritaires de la ville de Bastia. Et organisation de « Business Game » avec des scolaires des QPV > objectif : insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- En collaboration avec Universcience : mise en place de « science actualités » au travers d'un mobilier spécifique implanté dans divers lieux de la ville.
- En collaboration avec les autres services municipaux :
 - Visite guidée pour des publics spécifiques : Programme de Réussite Educative, crèches, Relais d'Assistantes Maternelles, institut médicaux-sociaux.
 - Mise en place de parcours culturel entre la médiathèque, le centre culturel l'Alb'oru, A Casa di e Scenze et le Musée de Bastia : coordonner les visites sur Bastia de publics éloignés géographiquement (établissements scolaires et grand public) > permettre en une journée de visiter et faire des activités culturelles à Bastia.

4. Location et prêt de l'Auditorium

De plus en plus de structures sollicitent la mise à disposition, gratuite ou payante, de l'auditorium de A Casa di e Scenze pour divers projets : conférences, séminaires, ateliers, projections, formations...

La mise à disposition de cet espace peut être consentie à titre gratuit pour des partenaires, comme l'Education nationale ou d'autres acteurs œuvrant dans le champ de la CSTI ou à titre payant pour un forfait de 250€ à la journée ou 150€ à la demi-journée.

Malgré les contraintes d'ouverture et de personnel, A Casa di e Scenze accepte de plus en plus de prêter/louer cet espace dans l'objectif de faire connaître la structure et les activités qui y sont proposées. Cet effort sera poursuivi pour la prochaine période.

VI. LES HORAIRES D'OUVERTURE ET LA POLITIQUE TARIFAIRE

1. Les horaires d'ouverture de la CDS

- A Casa di e Scenze est fermée le lundi pour pouvoir assurer une ouverture les samedis et être en cohérence avec les autres outils culturels de la ville de Bastia et pour accueillir les « actifs ».
- Elle est fermée au public au mois de juillet, pour permettre l'installation de la nouvelle exposition.
Périodes de fermetures annuelles : mois d'août et vacances de Noël.

Jours	Horaires d'ouverture	Scolaires	Tout public	Associations
Lundi	9h-12h	Fermeture		
	14h-18h			
Mardi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
Mercredi	9h-12h	Collèges et lycées		
	14h-18h		X	X
Jeudi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
Vendredi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
Samedi	9h-12h		X	X
	14h-18h		X	X

2. La politique tarifaire

Afin d'être en cohérence avec les autres outils culturels de la Ville de Bastia, les tarifs applicables aux activités de A Casa di e Scenze sont les suivants :

- **Tarifs d'entrées pour les visites d'exposition**
 - Plein tarif : 5€
 - Tarif social (chômeurs et bénéficiaires du RSA) : 1€
 - Tarif handicapés et accompagnants : 1€
 - Tarif jeune jusqu'à 18 ans et étudiants : 2,5€
 - Tarif groupe + de 10 personnes : 4€ / personne

Les visites dédiées au public scolaire seront gratuites.

- **Tarifs pour la location de l'auditorium (54 places)**
 - La journée : 250€
 - La ½ journée : 150 €
- **Tarifs pour les conférences**
 - Les conférences organisées à l'Alb'oru, au Théâtre municipal et dans l'auditorium de A Casa di e Scenze : 2 € / personne

En complément des tarifs ci-dessus, A Casa di e Scenze a créé deux nouveaux tarifs qui sont en adéquation avec la création de deux nouvelles activités :

- **Tarif trimestriel « Club Science »**
 - 30€ = tarif plein
 - 15€ = tarif social ((chômeurs, bénéficiaires du RSA)
- **Tarif « Atelier adulte » : 15€/heure**

Il est probable que pour la nouvelle période 2023 à 2025, de nouveaux tarifs soient créés en fonction des nouvelles activités que A Casa di e Scenze développera.

VII. LA COMMUNICATION

La communication aura une place prépondérante dans la vie et la promotion de A Casa di e Scenze. Pour assurer sa notoriété et sa pérennité dans le temps, nous continuerons à développer notre présence sur :

- Instagram : avec la création de contenus adéquats (vidéos, posts d'actualité). L'objectif est d'atteindre 1500 abonnés en 2025.
- Page Facebook A Casa di e Scenze : rajouter des interviews, des vidéos, des photos et toute l'actualité concernant les activités proposées. L'objectif est d'atteindre 2000 abonnés en 2025.

Au cours des prochaines années, nous espérons développer une signalétique extérieure plus importante afin de mieux orienter le public vers A Casa di e Scenze.

VIII. LES RESSOURCES HUMAINES

Nous envisageons pour la période 2023- 2025 de recruter un ETP supplémentaire pour renforcer la partie médiation de A Casa di e Scenze et la partie communication.

Les missions envisagées :

- Proposer, suivre et animer des projets pédagogiques autour des sciences pour tous les publics
- Créer des ateliers de médiation scientifique en lien avec les expositions de A Casa di e Scenze
- Organiser et animer des visites guidées des expositions auprès de différents publics
- Co-animer les outils de communication dédiés à A Casa di e Scenze (Site Internet, applications, réseaux sociaux...)
- Gérer l'accueil du public et les réservations pour des groupes.
- Cogérer la billetterie de A Casa di e Scenze (rapport de fréquentation, amélioration de l'accueil)

Au cours des prochaines années, A Casa di e Scenze continuera d'accueillir des stagiaires de 3^{ème} (stage d'observation), des stagiaires de l'Université de Corse et des services civiques.

Pour la partie scolaire, A Casa di e Scenze poursuivra sa collaboration avec l'Académie de Corse en accueillant des établissements scolaires du premier et du second degré. L'animation des visites et la gestion des projets pédagogiques au sein de A Casa di e Scenze seront organisés par ½ ETP mis à disposition par l'Education nationale.

IX. BUDGET D'A Casa di e Scienze

1. Récapitulatif sur trois ans : 2023 - 2025

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Fonctionnement*	622 400,00 €	Aides publiques demandées	497 920 €	46,2%
RH*	455 000,00 €			
		Part du bénéficiaire	549 480,00 €	51%
		Recettes entrées	30 000,00 €	2,8%
TOTAL Dépenses	1 077 400 €	TOTAL Ressources	1 077 400 €	100%



Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

- République Française -

REF : GS/GG/JFC/MB/EAC/JCC/2022-XX

Convention : CONV-22-DEER-XX

Exercice d'origine : **BP 2022**

Chapitre : **932**

Fonction : **23**

Article : **657348**

Programme : **4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025
VILLE DE BASTIA
**« ACTIVITES ET PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE 2023-2025
A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »**

ENTRE

La COLLECTIVITE de CORSE, Hôtel de la Collectivité de Corse – 22 Cours Grandval – BP 215 – Ajaccio Cedex 1, représentée par **Monsieur Gilles SIMEONI**, Président du Conseil Exécutif de Corse, u Presidente,

ET

La VILLE DE BASTIA - avenue Pierre GIUDICELLI - 20410 BASTIA Cedex, représentée par **Monsieur Pierre SAVELLI**, son Maire.

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 janvier 2018, portant délégation d'attributions au Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** la convention cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse », signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, la Préfecture de Corse et l'Académie de Corse,
- VU** la délibération n° 20/128 CP de la Commission Permanente du 2 octobre 2020 approuvant le soutien de la Collectivité de Corse au titre de l'activité et de la programmation pédagogique de « A casa di e scenze » de la ville de Bastia.
- VU** la délibération 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n°22/149 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022 de la Collectivité de Corse,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire « Ville de Bastia », du 19 novembre 2022 relative aux « Activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze »,
- VU** la délibération n°22/XX CP du XX XXX 2022 de la Commission Permanente approuvant le soutien de la Collectivité de Corse au titre des « Activités et la programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze »,
- VU** la délibération n°22/XX AC de l'Assemblée de Corse du XX XXX 2022 approuvant le soutien de la Collectivité de Corse au titre des « Activités et la programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze »,
- VU** les pièces constitutives du dossier,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule :

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique ont été définies dans la convention-cadre tripartite CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse. Elle vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document, qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Afin de favoriser une lisibilité de l'offre de CST2I en Corse, il est notamment nécessaire d'encourager la création d'espaces dédiés à la diffusion de la CST2I. Ces centres de ressources scientifiques doivent être un lieu de partage et de rencontres afin de rendre accessible à chacun la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises que de l'innovation. L'objectif est ainsi de rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Il s'agit ainsi pour l'ensemble des partenaires, à travers le soutien d'« A Casa di e Scenze di Bastia », de poursuivre le développement de ce lieu de découvertes et d'expérimentation des sciences, inauguré le 15 février 2020, dédié aux nouvelles technologies au service de l'Homme et de la Nature, afin de rendre accessible la Science au plus grand nombre.

A Casa di e Scenze » est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

L'objectif est bien celui de créer une véritable transversalité entre le grand public et plus précisément les populations des quartiers et le monde scolaire et mutualiser les compétences et outils développés au sein de la « A Casa di e Scenze di Bastia » au service du plus grand nombre.

Article 1^{er}, Objet de la convention :

Par la présente convention, la ville de Bastia s'engage de nouveau à rendre accessible la science à tous les publics à travers « A Casa di e Scenze ».

Les objectifs de cette structure sont les suivants :

- Promouvoir l'excellence scientifique ;
- Favoriser l'éducation et l'expérimentation ;
- Créer un parcours, un ensemble cohérent dédié aux sciences et à la culture en valorisant et en s'appuyant sur un réseau d'acteurs ;
- Promouvoir la dimension sociale et l'insertion dans le quartier (mise en réseaux avec les équipements et structure du quartier avec la participation des associations) ;
- Mettre en place une réelle politique sociale de proximité avec la population environnante (familles, enfants, seniors) ;
- Devenir une référence régionale en matière de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle de la Recherche et de l'innovation des savoirs insulaires.

Article 2, Compétences des parties :

- La Collectivité de Corse :

Dans un premier temps, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise notamment aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle.

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est également un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document, qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Enfin, les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont également définies dans la convention cadre CST2I 2019-2022 qui vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

- La ville de Bastia :

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille. Elles ont une vocation générale instituée par **la loi du 5 avril 1884** : « *Le Conseil Municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune* ». On peut ainsi distinguer :

- **L'action sociale** : gestion de crèches, haltes garderies, foyers de personnes âgées (résidence de personnes âgées) ...
- **La formation et l'enseignement** : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, gestion des agents techniques, ouvriers et de services des écoles...
- **La culture, la vie sociale, la jeunesse, les loisirs** : création et gestion de bibliothèques communales, gestion des musées, salles de spectacles, manifestations culturelles, gestion d'équipements sportifs et de loisirs et gestion des centres de loisirs

(...), mais aussi l'aménagement du territoire, les infrastructures et transports, l'environnement, les grands équipements, le logement et l'habitat, la vie économique ou encore la sécurité.

Article 3, Engagement des partenaires :

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « Activité et programmation pédagogique de A Casa di e Scienze sur la période 2023-2025 », est de **1 077 400€** (un millions soixante-dix-sept mille quatre cents euros), conformément au budget prévisionnel détaillé dans l'annexe 1 jointe à la présente convention.

La ville de Bastia, justifiera directement auprès du service instructeur un montant total de **1 077 400€**.

- La Collectivité de Corse s'engage à :

La Collectivité de Corse contribue financièrement à la réalisation du projet pour un montant total de **497 920€** (quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt euros), équivalant à **46,2%** du montant total estimé des coûts éligibles.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : BP 2022

Chapitre : 932

Fonction : 23

Article : 657348

Programme : 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement

Les différentes modalités de versement et de justification sont précisées dans l'annexe 2 jointe au présent avenant.

- La Ville de Bastia s'engage à :

La Ville de Bastia contribue financièrement à la réalisation du projet pour un montant de **549 480€** (cinq cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros) équivalent à **51%** du montant total estimé des coûts éligibles.

Elle s'engage également à :

- Accueillir gratuitement des classes des établissements scolaires de Corse, dans le cadre de visites et d'ateliers scientifiques gérés par l'Académie de Corse.
- Réaliser une programmation d'animations et d'événements scientifiques au profit de tous les publics ;
- Participer aux événements régionaux de CST2I ;
- Proposer des actions partenariales avec les structures de Recherche et de CSTI du Territoire ;
- Proposer des collaborations et actions avec des acteurs européens de la CSTI.

Des contributions financières sont également apportées par les recettes liées aux entrées pour un montant prévisionnel de 30 000€ (trente mille euros) équivalent à **2,8%** du montant total estimé des coûts éligibles.

Article 4, Le Comité de pilotage :

Ainsi, afin d'assurer d'une part une gouvernance efficace sur la base d'objectifs partagés, et d'autre part un suivi « technico-administratif », un comité de pilotage sera constitué.

Ce comité de pilotage, qui devra permettre tant le dialogue stratégique et scientifique que le dialogue de gestion permettra également, à échéance régulière, de faire un état des lieux sur l'avancement des programmes ainsi que sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires.

Ce comité de pilotage, présidé par le Maire de la ville de Bastia, ou son représentant, sera constitué par deux comités techniques, à savoir :

Un comité partenarial, qui sera composé notamment des institutions suivantes :

- La Collectivité de Corse et ses services,
- Le Rectorat et ses services,
- L'Etat et ses services,
- La ville de Bastia et ses services.

Un Comité scientifique, qui sera composé notamment des institutions et organismes suivants :

- L'Université de Corse et ses différents laboratoires de Recherche,
- L'INRAE de Corse,
- La plateforme Corsic'Agropôle,
- La STARESO,
- L'IFREMER,
- Le BRGM,
- Universcience,
- (...)

Le comité de pilotage veillera à la bonne exécution de la présente convention et étudiera, en tant que de besoin, les moyens susceptibles d'améliorer le dispositif afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer le pilotage et le suivi de cette convention d'objectifs et de moyens.
- Veiller à la cohérence globale du projet et valider les décisions relatives à sa conduite.
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions réalisées en termes qualitatif et quantitatif.
- Echanger sur la stratégie de développement d'A casa di e Scenze.
- Etre force de proposition concernant les actions à développer au sein d'A casa di e Scenze.

Le comité de pilotage devra diffuser à tous les signataires de la convention d'objectifs et de moyens l'information sur le suivi et l'évaluation de la présente convention d'application.

Article 5, Prise d'effet, durée et modification :

La présente convention prend effet à compter de la signature par les parties et est ainsi conclue jusqu'au 31 décembre 2025.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par chaque signataire, et après avis du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation ainsi que du Conseil exécutif de Corse.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, la Collectivité de Corse peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'absence de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

Article 6, Période d'éligibilité et justification des dépenses :

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues par le bénéficiaire et acquittées à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2025.

Le délai supplémentaire de six mois, soit le 30 juin 2026, permet au bénéficiaire de justifier des dépenses liées à l'opération, mais également de présenter toutes les pièces nécessaires au solde du dossier.

Article 7, L'évaluation à mi-parcours :

La ville de Bastia s'engage à fournir au service de la diffusion de la culture scientifique, durant la période considérée un bilan d'ensemble intermédiaire, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du projet, objet de la présente convention.

Ce bilan sera présenté au comité de pilotage.

Ainsi la Collectivité de Corse et les différents partenaires procéderont conjointement à l'évaluation à mi-parcours des conditions de réalisation du dispositif.

Article 8, L'évaluation en fin de dispositif :

Le bénéficiaire s'engage également à fournir au service de la diffusion de la culture scientifique, au maximum six mois après le terme de la présente convention, c'est-à-dire au 30 juin 2026, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du présent dispositif. Ce bilan sera présenté au comité technique de suivi, d'évaluation et de pilotage.

Ainsi la Collectivité de Corse et les différents partenaires procéderont conjointement à l'évaluation des conditions de réalisation en fin de dispositif.

Article 9, Caducité :

La présente convention pourra être déclarée caduque si, à l'expiration d'un délai de vingt-quatre mois, à compter de la signature, elle n'a reçu aucun début d'exécution matérialisé par un premier versement. A l'expiration de ce délai, la convention d'engagement et l'inscription budgétaire pourront faire l'objet d'une annulation.

Il pourra être également procédé à l'annulation de tout reliquat de subvention pour toute opération ayant reçu un début d'exécution et dont le dernier mandatement remonte à plus de dix-huit mois.

Article 10, Le contrôle :

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration.

La ville de Bastia s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre du contrôle.

Article 11, Communication :

La ville de Bastia s'engage à faire systématiquement part du soutien financier de la Collectivité de Corse et de ses partenaires auprès du public concerné, dans toute communication qu'elle serait amenée à réaliser (y compris par voie de presse et des médias), ainsi que dans toute interview ou reportage qu'elles seraient conduites à accorder.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux,

BASTIA, le

AIACCIU, le

Le Maire de Bastia

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pierre SAVELLI

Gilles SIMEONI

ANNEXE 1_BUDGET PREVISIONNEL :

« A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »

BUDGET PREVISIONNEL 1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2025

Pour la bonne réalisation de ce projet, d'une durée de **36 mois**, la ville de BASTIA a un besoin financier à hauteur de **497 920€** tel que précisé dans le tableau financier suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Fonctionnement*	622 400,00 €	Aides publiques demandées	497 920 €	46,2%
RH*	455 000,00 €			
		Part du bénéficiaire	549 480,00 €	51%
		Recettes entrées	30 000,00 €	2,8%
TOTAL Dépenses	1 077 400 €	TOTAL Ressources	1 077 400 €	100%

Compléments d'information :

Fonctionnement : animations, conférences, expositions, petit matériel, etc.

Equipement

RH : Directeur, médiateur, entretien, agent d'accueil en emploi aidé, agents de la Ville de Bastia qui y seront affectés de manière significative au fonctionnement et aux activités d'A Casa di e Scenze.

Concernant la ville de Bastia, elle devra justifier directement auprès du service instructeur un montant total de 1 077 400€.

ANNEXE 2_MODALITES DE VERSEMENT ET DE JUSTIFICATION RELATIVES DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE DE LA CDC :

Soutenir financièrement l'activité et la programmation pédagogique de « A Casa di e Scenze » sur la période 2023-2025 selon les modalités suivantes :

Condition de détermination du coût du dispositif et de la contribution financière :

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « **A Casa di e Scenze di Bastia** » est de **1 077 400€**.

Le budget prévisionnel est détaillé dans l'annexe financière (cf. annexe 1) jointe à la présente convention.

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **497 920€** équivalent à **46,2%** du montant total éligible.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : **BP 2022**

Chapitre : **932**

Fonction : **23**

Article : **657348**

Programme : **Programme 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement**

Modalités de versement de la contribution financière :

La Collectivité de Corse verse 74 688€ (soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-huit euros), soit 15%, à la signature de la présente convention.

Les acomptes suivants et le solde seront versés :

- Au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport intermédiaire d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement, et pour le solde d'un état récapitulatif final (cf. modèle annexé à la présente convention),
- Après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse conformément à l'annexe 2.

La contribution financière sera créditée au compte de Trésorerie CAP Corse selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

A l'ordre de	TRESORERIE CAP CORSE
IBAN	FR 22 3000 1001 74D2 0400 0000 081
BIC	BDFEFRPPCCT

Numéro SIRET : 21200033500019

Période d'éligibilité et modalités de justification des dépenses :

➤ Éligibilité des dépenses :

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues par le bénéficiaire et acquittées à compter du 01 janvier 2023 (date de début du projet) et jusqu'au 31 décembre 2025 (date de fin du projet).

Dans le cadre de ce dispositif, qui prend fin au 31 décembre 2025, les justificatifs qui en découlent pourront être transmis jusqu'au 30 juin 2026 dernier délai.

Le service de la diffusion de la culture scientifique de la Collectivité de Corse devra être en mesure de contrôler notamment la réalisation effective des dépenses et leur lien avec l'opération, ou encore la date et le montant de leur acquittement conformément au budget prévisionnel annexé à la présente convention.

➤ Modalités de justification des dépenses :

Comme prévu à l'article 3, pour le versement de la contribution financière, la ville de Bastia sera tenue de produire des rapports intermédiaires ainsi qu'un rapport final et des justificatifs de dépenses.

Ces différents éléments sont à détailler comme suit :

➤ Rapports intermédiaires d'exécution et rapport final :

- Descriptif du projet,
- Objectif(s) poursuivi(s),
- Coût total,
- Plan de financement,
- Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution.
- Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant les dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée.

➤ Des éléments de justification « physique » et financière » :

- Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
- Dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- Etat récapitulatif intermédiaire ou final des dépenses acquittées, certifié par le comptable public,
- Contrats de travail, factures et autres justificatifs de paiement portés sur l'état récapitulatif des dépenses.

Le bénéficiaire devra présenter également un bilan argumenté.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

La ville de Bastia devra :

- Fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice le compte financier agrégé ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

En cas de réalisation incomplète ou non-conforme dans les délais impartis, le bénéficiaire doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé réception. La Collectivité de Corse peut émettre à l'encontre de la ville de Bastia un titre de recette d'un montant égal à celui de la subvention demandée, ou à celui du trop-perçu, après examen des justificatifs présentés et après avoir entendu préalablement ses représentants.

La Collectivité de Corse en informera la ville de Bastia par lettre recommandée avec accusé réception.

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CTC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) Etat récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ANNEXE 1_RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION :



**DIRECTION DE L'EDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SERVICE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE**

RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :.....

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Education de l'Enseignement et de la Recherche
Service Diffusion de la culture scientifique
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1



**DIRECTION de l'EDUCATION de l'ENSEIGNEMENT
et de la RECHERCHE**

Service de la diffusion de la culture scientifique

RAPPORT FINAL D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

ETAT RECAPITULATIF FINAL DES DEPENSES REALISEES ET PAYEES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures					Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture	Date de facture	Montant HT	Montant TTC		
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquiescement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à.....le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privés (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

BUDGET PREVISIONNEL MODIFIE - CASA DI E SCENZE 2023-2025

POSTES DE DEPENSES	Commentaires	ANNEE 2023		ANNEE 2024		ANNEE 2025	
		ANNEE N	RECETTE	ANNEE N+1	RECETTE	ANNEE N+2	RECETTE
604 - Achats d'études et prestations de services		45 000 €		50 000 €		50 000 €	
ex : ateliers, animations	Augmentation + 1000€ en ANNEE N+1 > événements supplémentaires						
605 - Achats de matériel, équipements et travaux		500 €		500 €		500 €	
ex : multiprises, enrouleur, sol synthét, petit matériel technique							
6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie)		4 000 €		4 000 €		4 000 €	
ex : fluides (eau, électricité...)							
6068 - Autres matières et fournitures		2 500 €		2 500 €		2 500 €	
ex : fourniture de bureau, papier, stylos...							
611 - Sous-traitance générale		55 000 €		55 000 €		55 000 €	
ex : réalisation de petits travaux, jardinage, aménagement technique salles, location et scénographie exposition							
6182 - Documentation générale et technique		500 €		500 €		500 €	
ex : abonnements magazines, achats ouvrages							
6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences		7 000 €		8 000 €		8 000 €	
ex : conférenciers, séminaires	Augmentation + 1000€ en ANNEE N+1 > Conférenciers supplémentaires						
6237 - Publications		11 000 €		11 000 €		11 000 €	
ex : plaquette de présentation, flyers							
625 - Déplacements, missions et réceptions		4 000 €		4 000 €		4 000 €	
ex : participation au congrès spécialisés, réunion de partenaires...							
6281 - Concours divers (cotisations)		300 €		300 €		300 €	
ex : AMCSTI							
6288 - Autres		70 000 €		70 000 €		70 000 €	
ex : expositions, et matériel péda et scient							
7472 - REGION (CDC) : Fonctionnement (hors RH)			162 240 €		167 840 €		167 840 €
7473 - MAIRIE DE BASTIA			175 560 €		186 960 €		186 960 €
641 - Rémunération du personnel		145 000 €		155 000 €		155 000 €	
Directeur, médiateur, entretien	ANNEE N+1 : embauche médiateur						
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels,		3 000 €		4 000,00 €		4 000,00 €	
ex : achat de logiciels							
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement			10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €
ex : Entrées							
TOTAL CHARGES		347 800 €	347 800 €	364 800 €	364 800 €	364 800 €	364 800 €
Part CDC (sans la RH)		47%	162 240 €	46%	167 840 €	46%	167 840 €

VOLUME GLOBAL SUR 3 ANS	1 077 400 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ELIGIBLES (HORS RH)	622 400 €
PART DE LA COLLECTIVITE SUR 3 ANS	497 920 €

46,2%

